



Nantes, vendredi 5 août 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/04736

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Arrêté préfectoral n°ddtm-2022-08-27

Feux d'artifices (Chalonnnes-sur-Loire)**La Loire de Nantes à Bouchemaine****Arrêt de navigation (tous les usagers - dans les deux sens)** **- le 27/08/2022 de 22:00 à 23:30**o **Loire**

entre les pk 575.200 (RG) et pk 575.500 (RG) - Toute la largeur de la voie

Une interdiction de stationner (tous les usagers - dans les deux sens)

- le 27/08/2022 de 22:00 à 23:30o **Loire**

entre les pk 575.200 (RG) et pk 575.500 (RG) - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

Les usagers de la Loire sont informés qu'un feu d'artifice sera tiré sur la Loire le samedi 27 août 2022, sur la commune de Chalonnnes-sur-Loire entre les PK 575.200 RG et 575.500 RG.

Il est demandé aux usagers du fleuve de respecter les clauses de l'arrêté préfectoral n°ddtm-2022-08-27 et de se conformer aux recommandations qui pourraient être données par les organisateurs et les autorités compétentes.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

UTI Loire, 10, bd Gaston Serpette, BP 53606, 44036 NANTES CEDEX 1

Tél : 02 40 67 26 01 - Fax : 02 40 67 25 09

Date limite d'affichage :

28/08/2022

Chef Pôle Exploitation

Signé

Chloé LERAT